

RÉDUISONS
VITE NOS DÉCHETS,
ÇA DÉBORDE.

Et si nous mettions
nos poubelles au régime ?

les déchets des ménages



LES DÉCHETS

ADEME



Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Énergie

Et si nous mettions nos poubelles au régime ? les déchets des ménages

SOMMAIRE

- Nos déchets : moins, ce sera mieux 3
- Tous responsables pour réduire nos déchets 5
- Bien acheter et s'équiper, pour limiter nos déchets 8
- Réduire nos déchets, c'est aussi utiliser mieux 11
- Donner et composter pour moins jeter 13
- Valoriser les déchets grâce au tri 15
- Construction, rénovation, bricolage : que faire des déchets ? 17
- Et finalement, pour les déchets qui restent ? 18
- En résumé 19
- L'ADEME 20

GLOSSAIRE

Biogaz : gaz provenant de la fermentation des déchets organiques, en absence d'oxygène.

Cycle de vie : ce sont toutes les étapes de la vie d'un produit entre sa conception et son élimination, de l'extraction des matériaux qui le constituent à son traitement en fin de vie, en passant par sa fabrication, sa distribution, son achat et son utilisation.

Déchet : « tout résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, toute substance, matériau, produit ou plus généralement tout bien, meuble abandonné ou que son détenteur destine à l'abandon » (art. L541-1 du Code de l'Environnement).

Déchets ménagers : déchets dont le détenteur final ou le producteur est un ménage. Ils peuvent être classés en cinq groupes : les ordures ménagères, les encombrants (électroménager, meubles, literie, etc.), les déchets dangereux (huiles usagées, piles, peintures, solvants, pesticides), les déchets de jardin (terre, feuilles, etc.), les déchets de l'automobile (huiles de vidange, batteries, pneus, etc.).

Déchet ultime : déchet qui n'est plus susceptible d'être traité dans les conditions techniques et économiques présentes.

Éco-produit : produit plus respectueux de l'environnement que d'autres, avec des qualités identiques.

Recyclage : réintroduction des matières d'un déchet dans le cycle de production de ces matières (verre, plastique, acier, etc.).

Valorisation énergétique : utilisation de la chaleur dégagée par la combustion des déchets ou du biogaz produit par les déchets pour la production d'électricité ou l'alimentation d'un réseau de chaleur.

nos déchets : moins, ce sera mieux

La quantité de nos déchets augmente sans cesse : elle a **doublé en quarante ans !**

Aujourd'hui, chacun d'entre nous produit **590 kg de déchets par an**, qui se retrouvent dans nos poubelles et les conteneurs de tri (390 kg) ainsi qu'en déchèteries... (200 kg).

Certes, depuis une dizaine d'années, nous avons appris à les trier, à séparer les matières aisément recyclables comme le verre, les métaux ou le papier et à utiliser les déchèteries pour les déchets encombrants, dangereux ou de jardin.

Mais il reste toujours des déchets qu'il faut brûler ou stocker. Le coût de la collecte, de l'incinération et du stockage est lourd et augmentera tant que les volumes de déchets augmenteront, et ce, malgré le tri. De plus, dans de nombreux cas, **les installations de traitement arrivent à saturation.**

Il est difficile de créer de nouvelles usines d'incinération et de nouveaux sites de stockage. Bien que les risques environnementaux soient aujourd'hui maîtrisés, il serait plus judicieux de réduire la quantité de nos déchets pour limiter la construction de telles installations.



Il est donc aujourd'hui urgent de **réduire la quantité et la nocivité de nos déchets**.

Réduire la quantité de nos déchets nous permettra de limiter le nombre d'installations de traitements, d'économiser des matières premières comme le pétrole, dont on fait le plastique, ou les métaux précieux, utilisés dans l'électronique, par exemple. Sans oublier l'eau et l'énergie nécessaires à la fabrication de tant de produits et emballages qui finissent comme déchets.

Réduire la nocivité de nos déchets c'est aussi très important. Aussi faut-il apprendre à les connaître pour ne pas les jeter dans la poubelle du tout-venant et pour les déposer là où ils seront traités convenablement. Ce guide vous donnera les principales pistes pour les détecter parmi les produits de la maison.

→ **Pour en savoir plus**, consultez le guide pratique de l'ADEME « **Les déchets dangereux des ménages** ».



Pour inciter les français à adopter des gestes simples qui peuvent contribuer à diminuer le volume de la poubelle, l'ADEME et le ministère du Développement durable mènent une grande campagne de communication : **« réduisons vite nos déchets, ça déborde ! »**



→ **Pour en savoir plus** : reduisonsnosdechets.fr

Quelques chiffres...

- **87 %** des français déclarent aujourd'hui avoir entendu parler de gestes et d'actions leur permettant de réduire leur production de déchets (enquête IFOP/ADEME 2009).
- Chaque français jette environ **125 kg** d'emballages par an.
- En 2007, chaque français a déposé en déchèterie **170 kg** de déchets (+15 % entre 2005 et 2007). Entre 1993 et 2008, le nombre des déchèteries est passé **de 400 à 4 400 !**

tous responsables pour réduire nos déchets

C'est l'affaire de tous : pouvoirs publics et collectivités, industriels, associations et citoyens.

Les consommateurs : multiplier les gestes pour devenir « éco-consommateurs »

En tant que consommateurs, nous jouons un rôle essentiel parce que nos achats sont quotidiens et que nous sommes nombreux (63 millions en France...). Bien avant l'étape du tri des déchets, ce sont nos choix au moment de l'acquisition d'un produit et la manière dont nous l'utilisons qui ont un effet sur la quantité de nos déchets. Aussi chaque geste compte : de l'achat au tri, en passant par l'utilisation...

Les industriels : proposer mieux pour moins de déchets

Nos comportements de consommateurs encouragent les industriels à poursuivre leurs efforts **dans la conception des produits**, comme la réduction du poids des emballages, la diffusion d'emballages rechargeables ou la mise sur le marché d'appareils réparables.

Quelques grammes en moins...

Depuis longtemps déjà, les industriels cherchent à réduire le poids des emballages. Ainsi, le poids d'un pot de yaourt vide en polystyrène a été réduit de moitié entre 1970 et 1990. Depuis 1998, un décret stipule que **le poids et le volume d'un emballage doivent être limités au minimum nécessaire** tout en assurant l'ensemble de ses fonctions. De nouveaux efforts des industriels ont permis de réduire encore le poids de ce pot de yaourt, mais aussi celui des bouteilles d'eau en plastique et celui des canettes de boisson en aluminium. Ces quelques grammes gagnés représentent plusieurs milliers de tonnes de déchets en moins dans nos poubelles chaque année.



Donner l'exemple : le rôle des collectivités et des administrations

Dans les bureaux, dans les écoles, dans les hôpitaux, dans les casernes... **mieux acheter, mieux utiliser, moins jeter** sont les mots clés pour une démarche exemplaire des collectivités et des administrations.

Informer et motiver : des actions multiples

Des associations locales de protection de l'environnement et de consommateurs aux écoles, en passant par les collectivités, nombreux sont ceux qui relayent les campagnes nationales et organisent des opérations de sensibilisation autour des enjeux des déchets.



Des objectifs à moyen terme...

Suite au Grenelle Environnement, les pouvoirs publics ont fixé l'objectif de réduire les ordures ménagères et assimilées de 7 % sur 5 ans.

Cette politique privilégie la prévention de la production de déchets puis le recyclage et la valorisation organique afin de diminuer les quantités incinérées et stockées.

Quelques chiffres :

- 75 % des emballages ménagers recyclés en 2012.
- -15 % de déchets enfouis ou incinérés en 2012.
- 35 % de recyclage en 2012 et 45 % en 2015, pour les déchets ménagers et assimilés.

Chaque geste compte

Nous pouvons tous agir de manière concrète et efficace. Les exemples de gestes décrits dans les pages qui suivent sont à la fois faciles à mettre en œuvre, diversifiés pour s'adapter aux différents modes de vie actuels, efficaces et porteurs de résultats tangibles. Ce sont des pistes d'actions quotidiennes pour lutter contre le surplus des déchets ménagers. Il revient à **chacun d'entre nous de s'approprier ces gestes et d'en inventer d'autres.**

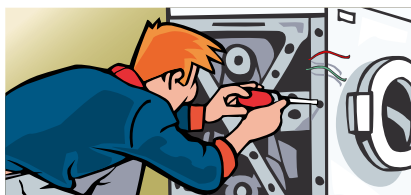
Bien acheter et s'équiper, c'est se procurer les produits neufs ou d'occasion dont on a besoin : les acheter, mais aussi les emprunter ou les louer. Lors de l'achat, c'est limiter les emballages, privilégier les produits durables, réutilisables, rechargeables et adaptés à nos besoins !

Voir pages 8 à 11



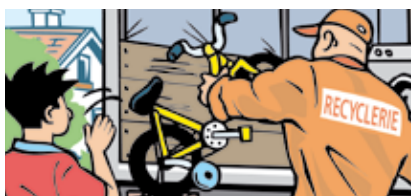
Mieux utiliser, c'est réparer les objets qui peuvent l'être, limiter les gaspillages, par exemple en refusant les imprimés publicitaires. C'est aussi éteindre la télé quand personne ne la regarde !

Voir pages 12 et 13



Moins jeter, c'est donner, prêter ou vendre ; c'est composter nos déchets organiques...

Voir pages 14 et 15



Trier, c'est donner une deuxième vie aux produits. Certaines matières (verre, papiers et cartons, métaux, certains plastiques) peuvent être recyclées facilement.

Voir pages 16 et 17



Au final, il reste toujours des déchets. Une partie est incinérée et produit de l'énergie. Le reste est stocké.

Voir page 18



→ Voir aussi le site ecocitoyens.ademe.fr/mes-dechets

bien acheter et s'équiper, pour limiter nos déchets

Il s'agit d'adopter un nouveau comportement lors de nos achats. Pensons aux déchets dès l'étape du choix, en privilégiant les produits avec moins d'emballage, ceux qui ont une longue durée de vie et qui sont réparables. Chaque produit a des impacts sur l'environnement tout au long de son cycle de vie. Certains produits sont conçus pour avoir moins d'impacts : ce sont *les éco-produits*, porteurs des *écolabels* officiels.

Mais avant d'acheter, posons-nous également les bonnes questions. Ai-je vraiment besoin (ou même seulement envie...) de ce produit ? Ou mon achat est-il seulement guidé par une publicité abondante ? Nous poser la question de l'intérêt de notre achat devrait redevenir une priorité. Tout en gardant à l'esprit certains critères comme la possibilité de garder longtemps cet objet, de l'entretenir et le réparer, etc.

→ Voir aussi le guide de l'ADEME « **Acheter et consommer mieux** » et, sur le site de l'ADEME, ecocitoyens.ademe.fr/mes-dechets et ecocitoyens.ademe.fr/mes-achats.

limiter les emballages

■ Préférer cabas et paniers pour les courses

Les cabas sont beaucoup plus solides que les sacs de caisse à usage unique et sont réutilisables de nombreuses fois. Les sacs jetables ne sont utilisés en moyenne qu'une vingtaine de minutes avant d'être jetés et une partie seulement est réutilisée (comme sac de poubelle, par exemple).

Quand ce n'est pas utile...

Et si nous prenions l'habitude de refuser les sacs en plastique ou en papier dans les magasins (épicerie, pharmacie, etc.), lorsque nous n'avons acheté qu'un ou deux produits ?

■ Choisir les produits sans suremballage

L'emballage a de multiples fonctions. Mais **l'important, c'est le produit, pas l'emballage !** Entre deux produits comparables, choisissons celui dont le poids d'emballage a été réduit par le fabricant. Et n'oublions pas que l'esthétique de l'emballage ne garantit pas la qualité du produit mais en accroît sûrement le prix !

On peut aussi choisir les produits concentrés ou les éco-recharges. Souvent disponibles pour les produits d'entretien, les cosmétiques et certains produits alimentaires, ces dernières sont encore trop peu adoptées par les consommateurs.

■ Choisir les produits au détail ou en vrac

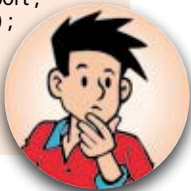
Fruits et légumes au détail, fromages et charcuteries à la coupe, légumes secs, céréales, vis et clous en vrac... : il y a de nombreuses manières d'éviter certains emballages tout en payant souvent moins cher.

En revanche, si nous achetons des fruits et des légumes frais issus de l'agriculture biologique en grandes surfaces, ils seront inévitablement emballés pour garantir leur qualité biologique et ne pas risquer d'être mélangés avec d'autres fruits et légumes non biologiques.

À quoi sert l'emballage ?

L'emballage d'un produit remplit plusieurs fonctions :

- protéger le produit contre les chocs lors du transport ;
- préserver ses qualités (saveur, odeur, aspect, etc.) ;
- assurer sa conservation (sous vide, par exemple) ;
- servir de support d'information, notamment sur la composition du produit et, pour les produits alimentaires, la date de péremption et les valeurs nutritionnelles.



■ Choisir la bonne contenance

Produits ménagers non rechargeables, fromage en portion individuelle, produits vendus par toutes petites quantités... Ces types de conditionnement, qui multiplient les emballages, prolifèrent. Pourtant, dans de nombreux cas, nous pouvons privilégier des contenances plus grandes, pour produire moins de déchets et économiser les matières premières nécessaires à la fabrication des emballages. Nous économiserons aussi de l'argent !

Gaspillage...

On trouve dans nos poubelles 7 kg par an et par habitant de produits alimentaires non consommés encore emballés. Acheter la quantité juste, choisir le produit qu'on est sûr d'utiliser... il n'est pas inutile de rappeler de telles évidences !



Bien choisir les produits pour moins jeter

■ Choisir des produits durables et réparables

Un meuble, un téléviseur, un ordinateur... Ces achats sont loin d'être anodins pour notre budget. Et pourtant, nous préoccupons-nous vraiment de la durée de vie de ces équipements ? Être à la mode ou à la pointe de la technologie, certes... Mais avec modération...

■ Acheter d'occasion, emprunter, louer...

Pourquoi acheter neufs des objets qui ne nous serviront que peu de fois ? De nombreux sites nous offrent aujourd'hui la possibilité de trouver des objets d'occasion qui nous conviennent. Des magasins de location de courte durée se sont également développés.

■ Penser aux « cadeaux dématérialisés »

Un abonnement de cinéma ou une séance chez l'esthéticienne, un vol en parapente ou un séjour en gîte rural : plus original qu'un objet « cadeau », au moins il ne finira pas au rebut.

■ Choisir des produits avec un écolabel

Qu'il s'agisse de l'écolabel européen ou de l'écolabel français (NF-Environnement), ces certifications officielles nous garantissent la qualité des produits et leurs moindres impacts sur l'environnement tout au long de leur cycle de vie. Plusieurs centaines de produits sont déjà référencés... alors repérons ces logos.



→ **Pour en savoir plus** sur l'équipement de la maison, voyez le guide de l'ADEME « **Les appareils électriques** » et sur les écolabels, « **Acheter et consommer mieux** » et le site www.ecolabels.fr.

réduire nos déchets, c'est aussi utiliser mieux

Dans toutes nos actions quotidiennes, nous pouvons faire nôtre la devise « *Utiliser mieux pour jeter moins* », chacun selon son mode de vie ou ses moyens. Chaque geste est utile. Nous n'en citerons ici que quelques uns.

→ **Voir aussi** le guide de l'ADEME « **Acheter et consommer mieux** » et le site ecocitoyens.ademe.fr/mes-dechets.

■ Respecter les doses

Inutile de surdoser nos produits ménagers et d'hygiène (gel douche, shampooing...) : leur efficacité, même à faible dose, est souvent bien suffisante pour les usages courants. En respectant les doses recommandées par les fabricants, nous éviterons les surconsommations et limiterons les impacts sur l'environnement.

De la bonne eau...

L'eau du robinet fait l'objet de contrôles de qualité réguliers et rigoureux. Elle coûte 100 à 300 fois moins cher que l'eau en bouteilles. **Alors, buvons l'eau du robinet.** Cela permettra d'économiser jusqu'à 240 000 tonnes de plastique par an !



■ Soulager nos boîtes aux lettres de la publicité

En écrivant « pas de publicité » sur notre boîte aux lettres, nous pouvons manifester notre souhait de ne plus recevoir de documents publicitaires et éviter ainsi une quantité de déchets d'environ 35 kg par famille et par an.

■ Utiliser moins de piles

Quand ils existent, achetons de préférence des produits sans pile (comme les calculatrices à cellules

solaires). Sinon, utilisons des accumulateurs rechargeables, surtout pour des usages intensifs (radio, MP3...). À la maison, branchons nos appareils sur le secteur. Cela fera autant de produits polluants qui ne seront pas jetés... et nous éviterons de consommer des ressources naturelles rares.



■ Limiter la consommation de papier

Au bureau comme à la maison, n'imprimons que les documents dont nous avons réellement besoin. Imprimons nos feuilles recto-verso ou utilisons le verso comme brouillon.

Entretien, réparer, réutiliser

Entre 16 et 20 kg d'équipements électriques ou électroniques (réfrigérateurs, téléphones, ordinateurs, etc.), c'est ce que jette, en moyenne, chaque habitant en une année. Pourtant certains pourraient être réparés. Un entretien régulier permet de prolonger leur vie. Souvent, il ne s'agit que de changer un joint, une courroie ou un fusible que les commerces de pièces détachées peuvent nous fournir. Et tous les métiers de la réparation n'ont pas disparu : cordonniers, couturières, tapissiers et **artisans-réparateurs** en mobilier ou électro-ménager.



Nous pouvons aussi détourner et réemployer nombre d'objets qui ont fini d'être utilisés dans leur fonction première. **Le garage, la cave ou le jardin sont prêts à accueillir ces objets pour une deuxième chance** : ce sont bien sûr les vêtements usagés utilisés comme chiffons, les bocaux pour les confitures et toutes les boîtes pour les rangements. Mais aussi les mille idées que chacun pourra trouver...

donner

et composter pour moins jeter

Ce n'est pas parce qu'un objet, un appareil ou un produit ne nous est plus utile qu'il est à jeter. Nous pouvons prolonger sa vie en le remettant, d'une manière ou d'une autre, dans le circuit de la consommation.

Donner ou vendre

Si un objet ne nous sert vraiment plus, **il peut encore être utile à quelqu'un d'autre**. Nous pouvons le donner à une personne qui en aurait l'usage. Nous pouvons aussi le remettre à une organisation caritative qui récupère et répare le mobilier, l'électroménager, la vaisselle, les vêtements et les jouets.

Il est également possible de remettre cet objet en vente par petites annonces dans le journal local ou sur internet. Vendre et acheter d'occasion, c'est un bon moyen de faire durer nos objets.

Des exemples pour penser aux autres...

La fédération ENVIE a collecté, en 2008, près de 80 000 tonnes de DEEE ménagers et a revendu 65 000 appareils, rénovés avec une garantie d'un an, permettant ainsi à des ménages à faibles revenus de s'équiper (www.envie.org).

Le réseau des ressourceries collecte et valorise les objets dont vous souhaitez vous débarrasser pour les revendre à prix bas (www.ressourcerie.fr).



Composter les déchets organiques

Les déchets de cuisine et de jardin peuvent être valorisés en fabriquant du compost. Il n'est pas toujours nécessaire de disposer d'un jardin : des expériences se développent de compostage en pied d'immeuble

ou dans les quartiers. Tout en réduisant la production d'ordures à collecter, on peut disposer ainsi d'**un amendement de qualité et... gratuit**. Pratiquement tous les résidus organiques peuvent être valorisés par compostage. Les tontes de pelouses, les feuilles, les tailles broyées peuvent être utilisées en paillage, les déchets de cuisine pour nourrir les animaux.

Ceux qui ne peuvent ou ne souhaitent pas composter chez eux peuvent déposer leurs déchets de jardin dans des installations collectives (déchèterie, plate-forme de compostage).

En compostant nos déchets organiques, nous pourrions alléger notre poubelle de 40 kg de déchets par an et par personne.



→ *Pour en savoir plus, consultez le guide pratique de l'ADEME « Le compostage domestique ».*

valoriser les déchets grâce au tri

Lors de l'achat et de l'utilisation des objets, produits et appareils, nous pouvons limiter les quantités à jeter. Vient finalement le moment où l'objet devient déchet. C'est alors qu'on peut lui donner une seconde vie par le recyclage des matières, à condition de respecter strictement les consignes de tri.

Chez nous : la collecte sélective

Presque partout, la collecte sélective est aujourd'hui entrée dans nos habitudes. Elle permet de fournir aux industriels « recycleurs » des matières premières de qualité et d'augmenter la quantité de matières recyclées.

Les modalités de la collecte sont adaptées au contexte local. Les matériaux concernés sont généralement le verre, les papiers et cartons, les métaux et certains plastiques. Certaines communes organisent aussi la collecte sélective de la matière organique et produisent un compost de qualité. La collecte se fait, selon les lieux et les matériaux, soit par apport volontaire dans des conteneurs sur la voie publique ou en déchèterie, soit par collecte au porte-à-porte.

Après la collecte, les matériaux sont acheminés vers des centres de tri. Ils sont alors classés par catégorie et conditionnés afin d'être conformes aux attentes des industriels.

Que signifient ces logos ?



Ce logo signale que le producteur contribue financièrement à un dispositif (*Éco-Emballages* ou *Adelphe*) aidant les communes à développer des collectes sélectives des déchets d'emballage pour les valoriser. **Il ne présume donc pas du recyclage effectif du produit qui le porte.** On le trouve aujourd'hui sur la quasi-totalité de nos emballages.



Selon les normes internationales, c'est ce logo, et lui seul, qui signifie que l'emballage est **recyclable**. Mais celui-ci ne sera effectivement recyclé que si nous respectons strictement les consignes de tri.



Il ne faut pas le confondre avec celui-ci qui signifie que 65 % de matières **recyclées** entrent dans la composition de l'emballage.



Seconde vie...

Le recyclage des matériaux récupérés connaît un grand développement. Il concerne de plus en plus de matériaux pour des quantités de plus en plus importantes. Le verre redevient bouteille, les métaux sont refondus et transformés, les magazines reviennent sous forme de journaux, les bouteilles en plastique deviennent tuyaux et même fibre polaire...

Un petit peu plus loin : la déchèterie

Quand nous souhaitons nous débarrasser d'objets hors d'usage, lors du grand nettoyage de printemps ou à l'occasion d'un déménagement, ayons le réflexe déchèterie ! Il y en a souvent une à proximité de notre domicile : plus de 4 400 déchèteries sont déjà accessibles gratuitement aux particuliers.

Ce sont principalement les déchets encombrants (électroménager, meubles, gravats, pneus, cartons, etc.), les déchets dangereux et les déchets verts (tontes et tailles de haies) que l'on y dépose, dans des conteneurs ou des bennes spécifiques.

D'autres modes de collecte des encombrants peuvent être mis à notre disposition : service d'enlèvement à domicile à jour fixe ou sur des points de regroupement, selon les communes.

Attention ! Déchets dangereux...



30 % seulement des piles et accumulateurs usagés sont collectés et recyclés ! Or, **les déchets dangereux doivent faire l'objet d'une attention particulière.** Outre les piles et les accumulateurs, il s'agit des batteries, des solvants et des pesticides, des peintures et produits de bricolage, de l'huile de vidange, de l'amiante-ciment etc. Ces déchets font l'objet d'une récupération spécifique et, selon les cas, d'un recyclage ou d'une destruction dans des conditions rigoureuses.

Renseignons-nous auprès de la déchèterie la plus proche pour connaître les solutions.

→ **Pour en savoir plus**, consultez le guide pratique de l'ADEME « **Les déchets dangereux des ménages** » et le site ecocitoyens.ademe.fr/mes-dechets.

construction, rénovation, bricolage : que faire des déchets ?

Lors de vos travaux, pensez au devenir des déchets de chantier le plus tôt possible.

Vous confiez vos travaux à un artisan

Demandez-lui la destination des déchets :

- pour une construction, il est responsable de l'élimination des déchets de chantier mais les coûts de gestion doivent être **intégrés dans son devis**.
- pour des travaux sur un bâtiment vous appartenant, les déchets (vieilles fenêtres, gravats divers, etc.) sont **gérés par l'artisan contre rémunération**.

En tant que commanditaire, **demandez-lui de réduire les déchets et de les valoriser au maximum**.

Vous pouvez aussi prendre en charge leur gestion : c'est à préciser clairement dans le contrat et à prendre en compte dans le devis, en accord écrit avec l'artisan.

Vous réalisez les travaux par vous-même

Privilégiez les produits peu emballés, triezy, utilisez la déchèterie. En cas d'autoconstruction, si les quantités de déchets sont importantes, **vous pouvez louer une benne** : le collecteur les acheminera vers un centre de regroupement et/ou de tri.

→ *Pour en savoir plus : www.dechets-chantier.ffbatiment.fr*

Dans tous les cas, **ne brûlez pas** les déchets de chantier et **ne rejetez pas** les excédents de peintures ou de solvants à l'égoût, mais apportez-les **en déchèterie**.

et finalement, pour les déchets qui restent ?

L'incinération : encore une chance pour les déchets de rendre service

Brûler les déchets non recyclables permet d'en réduire le volume et de récupérer l'énergie. On peut ainsi **chauffer des logements ou produire de l'électricité** et donc économiser les combustibles traditionnels. Les usines d'incinération sont soumises à une réglementation visant à limiter les atteintes à l'environnement. Les fumées sont épurées afin d'éliminer les poussières, les gaz acides, les dioxines et les métaux lourds.

L'incinération génère **des sous-produits qui sont à leur tour acheminés vers des filières de recyclage** ou de traitement adaptées. Il s'agit de mâchefers, réutilisés par exemple en remblai de routes, et de métaux recyclés par les usines sidérurgiques. Les résidus d'épuration des fumées sont, quant à eux, stockés.

Le stockage : le dernier maillon indispensable

Les installations de stockage sont encore nécessaires pour accueillir les résidus de déchets qui ne peuvent être valorisés d'une manière ou d'une autre. Ces sites sont soumis à une réglementation stricte destinée à protéger notamment les eaux, l'air et les sols.

Destination...

On distingue désormais trois types d'installations de stockage des déchets (ISD) :

- ISD pour déchets ménagers et banals ;
- ISD pour déchets inertes (déblais, gravats) ;
- ISD pour déchets dangereux.



en résumé...

■ **Les déchets des ménages** représentent des volumes de plus en plus importants. Les réduire, les récupérer, les trier, les valoriser, les éliminer, est devenu une priorité pour tous les acteurs (industriels, collectivités, particuliers, associations, etc.)

■ **Agir au quotidien** pour réduire les déchets est urgent et indispensable. Alors lançons-nous : achetons autrement, faisons du compost, achetons et vendons d'occasion, sans oublier de poursuivre le tri et de respecter les consignes, d'aller à la déchèterie pour les déchets dangereux, les encombrants et les déchets verts. L'environnement ne s'en portera que mieux et notre cadre de vie aussi.

→ **Pour en savoir plus**, sur la réduction des déchets, consultez le site ecocitoyens.ademe.fr/mes-dechets

L'ADEME

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) est un établissement public sous la tutelle conjointe du ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer et du ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Elle participe à la mise en oeuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable.

Afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale, l'agence met à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, ses capacités d'expertise et de conseil. Elle aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en oeuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, la qualité de l'air et la lutte contre le bruit.

www.ademe.fr



Pour des conseils pratiques et gratuits sur la maîtrise de l'énergie et les énergies renouvelables, contactez les Espaces **INFO → ÉNERGIE**, un réseau de spécialistes à votre service.

Trouvez le plus proche de chez vous en appelant le n° Azur (valable en France métropolitaine, prix d'un appel local) :

0 810 060 050

Ce guide vous est fourni par :



Siège social : 20, avenue du Grésillé
BP 90406 - 49004 ANGERS cedex 01

